

**4 Économie**

**Réunion ministre de l'Économie- Responsables du secteur bancaire et des assurances**  
**Échanger sur les grandes problématiques de notre économie**

Willy NDONG  
 Libreville/Gabon

LE ministre de l'Économie, de la Prospective et de la Programmation du développement, Régis Immongault a réuni, hier, à Libreville, les principaux acteurs du secteur des banques et des assurances installés au Gabon (Bicig, UGB, Orabank, Citibank, Ecobank, UBA, Ogar, Nsia, Axa, BVMAC, BGFI, Beac, Cosumaf, SCG-Ré). Cette réunion de travail qui entre dans le cadre des

rencontres mensuelles initiées par le ministère de l'Économie avec les opérateurs des différents secteurs d'activités relevant de ses compétences, avait pour but d'échanger sur les grandes problématiques de l'économie nationale. Autour du thème "Comment mobiliser les financements à destination du Gabon et booster le financement interne de l'économie", le ministre Immongault a axé son intervention sur deux types de financement. « D'abord, une meilleure

mobilisation des investissements directs étrangers. Tous les pays en développement se font, aujourd'hui, une rude concurrence, en vue d'attirer les IDE. Ensuite, les financements internes, notamment en faveur des PME pour générer un développement inclusif et faire intégrer les nationaux dans le processus de création de la richesse nationale», a indiqué le membre du gouvernement. S'agissant des Investissements directs étrangers (IDE), les différents experts ont abordé les points



Régis Immongault, ministre de l'Économie.

se rapportant au coût des transferts de fonds vers

l'étranger, le règlement de la dette et la mise en place du mécanisme de titrisation de la dette, le niveau des taux d'intérêt, la liquidité et la solvabilité du système bancaire, le développement du marché financier, la couverture des assurances et la souscription des titres publics par les assurances, en vue de soutenir le financement des investissements. Concernant le financement interne de notre économie, la réflexion s'est portée sur le dispositif institutionnel de Partenariat Public-Privé, sur la mise

en place d'une ligne de financement et d'un fonds de garantie dédié au secteur privé, l'adaptation du système de crédit au financement des PME, la mise en place des produits d'assurance-crédit, la restructuration du secteur bancaire... A l'issue de cette réunion, le directeur général adjoint de BGFIBank, Emmanuel Berre, tout en saluant l'initiative du ministre, a marqué toute la volonté de son groupe d'accompagner l'économie gabonaise vers la croissance.

**Entretien avec le président de la Confédération patronale gabonaise**

**Jean-Bernard Boumah : " Le dispositif fiscal idéal pour notre pays devrait entretenir un équilibre positif en prônant un traitement neutre "**

Propos recueillis par Maxime Serge MIHINDOU  
 Libreville/Gabon

**L'union.** M. le président, vous avez tenu, le 25 novembre dernier, un conseil d'administration dont des sujets très importants, dit-on, ont été abordés. De quoi était-il réellement question ?

**Jean Bernard BOUMAH :** La réunion du 25 novembre dernier était en fait notre dernier conseil d'administration de l'année. Elle a permis ainsi de faire le point sur les dossiers en cours. En effet, nous avons, au cours de ce conseil, analysé la situation économique de 2016 et les perspectives de 2017. Ce tour de table laisse apparaître une contraction générale de l'activité économique dans notre pays.

**Avez-vous fait le point sur le projet de Loi de finances 2017 en cours d'examen au parlement ?**

- Oui, nous avons abordé cette question. Vous savez, les grandes orientations de la politique économique de notre pays se déclinent dans la Loi de finances. Il est donc important pour nous de savoir quelle est l'orientation de la politique économique de notre pays, notamment dans le volet fiscal, le soutien à l'investissement, en un mot, l'environnement général des affaires. Nous pouvons donc constater que les différentes hypothèses macro-économiques retenues par le gouvernement ont pris en compte les contraintes actuelles liées aux contextes international et national. En effet, les recettes 2017 sont en baisse. Elles passent de 1 885 milliards de FCFA à 2 044 milliards de FCFA en 2016, soit une contraction de 185,5 milliards de FCFA. Les dépenses de l'Etat, nous avons pu le constater sont plafonnées à 1 796 milliards de FCFA contre 2 152 milliards de FCFA en 2016.

**S'agissant du règlement de la dette intérieure, êtes-vous satisfait des inscriptions budgétaires pour l'année 2017 ?**

- S'agissant du poids de la dette qui ne cesse de croître, notamment la dette intérieure, nous nous inquiétons de cette tendance et, dans le même temps, nous relevons que les recettes prévisionnelles affichées par le gouvernement nous paraissent particulièrement optimistes. Par ailleurs, nous venons de signer un protocole d'accord de validation de la dette pour un montant de 100 milliards de FCFA. Les entreprises sont dans l'attente de la signature des conventions avec l'Etat. Il y a également, en nous référant au pacte signé le 23 mars 2016 avec le gouvernement, le problème du remboursement du crédit de TVA qui n'est pas encore résolu, tout comme les précomptes sur salaires dus aux établissements de crédit.

**Compte de tenu de la baisse des ressources de l'Etat, craignez-vous, au sein de la CPG, une hausse de la pression fiscale sur les entreprises de la part du gouvernement ?**

- Dans le projet de Loi de Finances 2017, nous avons relevé six particularités. Premièrement, l'élargissement de la base d'imposition de l'Impôt minimum forfaitaire (IMF). Il inclura, désormais, dans le calcul du chiffre d'affaires global les produits accessoires, les revenus financiers, les gains de change, les produits des cessions d'immobilisation et les produits hors activités ordinaires. Nous déplorons le fait que l'assiette de l'IMF a été élargie par l'ajout de produits, qui ne sont pas nécessairement constitutifs de chiffre d'affaires. Un tel élargissement ne se justifie pas non plus lorsqu'on sait que les entreprises qui y sont assujetties subissent déjà des tensions de trésorerie, du fait des retards du non-paiement de la dette intérieure. Deuxièmement, il y a la mise en place d'une Taxe forfaitaire d'habitation dont le taux est fixé à 2% avec comme assiette le montant des factures de consommation



Jean-Bernard Boumah, président de la CPG.

d'eau et d'électricité. C'est une avancée dans notre pays, en attendant l'organisation d'un fichier de foncier complet, fiable et égalitaire, élargi à l'ensemble du territoire national.

Troisièmement, nous avons relevé l'instauration d'un prix de transfert. Cette obligation se limitait auparavant aux relations trans-frontières, son champ d'application envisagé pourrait remettre en question l'application de la fiscalité de groupe pour laquelle nous avons un intérêt très marqué.

Quatrièmement, la mise en place d'une Contribution à la formation professionnelle (CSP), pour répondre au besoin de formation des jeunes Gabonais est bienvenue. Bien entendu, nous serons attentifs à la gouvernance des organes de gestion de cette contribution....

**... le gouvernement a annoncé qu'à partir du 1er janvier 2017, la Contribution spéciale de solidarité (CSS) qui remplace la Redevance obligatoire d'assu-**

**rance maladie (Roam) va être instaurée dans tous les secteurs d'activités, à l'exception du pétrole et des mines. Êtes-vous finalement tombés d'accord avec le gouvernement sur le taux à appliquer ? Le jugez-vous conforme ou exagéré ?**

- Effectivement, la création d'une Contribution spéciale de solidarité (CSS) à la place de la Redevance obligatoire d'assurance maladie (Roam) qui n'était pas une bonne solution, est déterminée comme en matière de TVA au taux de 1% au final. Toutefois, ces sommes ne sont pas récupérables et non-déductibles. Ce qui va fortement peser sur les entreprises et les consommateurs finaux. Convenons que la solidarité a un sens et, pour cela, tous les citoyens, toutes les entreprises, quel que soit leur statut, doivent contribuer à cet effort de solidarité. Cette contribution ne devrait donc pas seulement prendre en compte les seules entreprises du secteur privé.

En outre, l'Impôt de synthèse libératoire (ISL) suscite des interrogations quant à son application, surtout lorsqu'on sait que cet impôt a été suspendu par la direction générale des Impôts en 2014, du fait de la contestation des assujettis qui avaient trouvé le barème trop élevé.

Au total, à travers ces observations, nous souhaitons obtenir une oreille attentive du gouvernement, du Parlement aussi, afin que ce texte déterminant pour l'environnement des affaires soit examiné en toute responsabilité et avec bienveillance.

Il faut le dire, le dispositif fiscal idéal pour notre pays devrait entretenir un équilibre positif, en prônant un traitement neutre entre les mesures attrayantes réservées aux entreprises qui viennent s'installer, et celles qui entretiennent l'économie nationale par l'investissement et la création de richesse, et qui, en fin de compte, subissent une pression fiscale difficilement supportable, et qui les rend encore plus vulnérables en cette période difficile.

| CHANGEMENT | COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 14/12/2016 | FIXING |          |         | VENTE BILLETS (sans frais) |         | INDICES BOURSISERS |                  |            |           |
|------------|--|--------|----------|---------|----------------------------|---------|--------------------|------------------|------------|-----------|
|            |  | DEV    | EUR/DEV  | DEV/COT | DEV/CFA                    | DEV     | CFA                |                  | en date du |           |
|            |  | XAF    | xxxxx    | xxxxx   | xxxxx                      | 1 EUR   | 655,957            |                  |            |           |
|            |  | USD    | 1,0596   | 1USD =  | 619,061                    | 1 USD   | 637,633            | <b>CAC 40</b>    | 14/12/2016 | 4 764,58  |
|            |  | CAD    | 1,3918   | 1CAD =  | 471,301                    | 1 CAD   | 485,440            | <b>DOW JONES</b> | 13/12/2016 | 19 794,06 |
|            |  | JPY    | 122,6900 | 1JPY =  | 5,346                      | 100 JPY | 5,507              |                  |            |           |
|            |  | GBP    | 0,8390   | 1GBP =  | 781,832                    | 1 GBP   | 805,287            |                  |            |           |
|            |  | CHF    | 1,0772   | 1CHF =  | 608,946                    | 100 CHF | 627,21             |                  |            |           |
|            |  | ZAR    | 14,5441  | 1ZAR =  | 45,101                     | 100 ZAR | 46,45              |                  |            |           |
|            |  | MAD    | 10,6861  | 1MAD =  | 61,384                     | MAD     | 64,81              |                  |            |           |
|            |  | CNY    | 7,3225   | 1CNY =  | 89,581                     | 1CNY    | 92,27              |                  |            |           |
|            |  | KES    | 108,2600 | 1KES =  | 6,059                      | 1KES    | 6,24               |                  |            |           |

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
**13 Décembre 2016: 56,31**

**CHANGEMENT**

**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 14/12/2016**

**Union Gabonaise de Banque**

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>